

Québec, le 30 mars 2005

**211**

**DQ4**

Projet d'agrandissement du lieu  
d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas

Envoi par courriel et par courrier

**MRC de Joliette**

**6212-03-107**

M. Hervé Chatagnier et M. Michel Simard  
Ministère du Développement durable et des Parcs  
675, boulevard René-Lévesque, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet :           Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-  
Thomas par Dépôt-Rive-Nord inc.

---

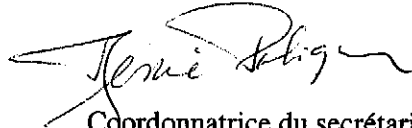
Monsieur,

En référence au dossier précité, la commission chargée de l'examen de ce projet vous adresse les questions suivantes :

1. À partir de quel moment le montant que le promoteur doit prévoir pour le fonds post-fermeture de la cellule 4 projetée devrait-il être mis en réserve ? Ce montant devrait-il couvrir également les activités post-fermeture prévues pour l'ensemble des cellules existantes qui ont servi à l'enfouissement ? Est-ce que le promoteur avait une obligation légale de cumuler un fonds post-fermeture durant l'exploitation des cellules 1, 2a, 2b, 2c et 3 ? Dans l'affirmative, pourriez-vous indiquer à la commission le montant cumulé dans ce fonds post-fermeture ?
2. Le suivi de certains indicateurs dont les chlorures démontre que les eaux de lixiviation des cellules 1 et 2a s'écoulent dans le sol en direction de la rivière Saint-Joseph et font résurgence dans cette rivière (document déposé DA16). La commission aimerait savoir si cette situation contrevient au *Règlement sur les déchets solides*, notamment aux articles 29 et 30, ou à tous autres règlements ? Dans l'affirmative, pourriez-vous expliquer pourquoi ?
3. La commission aimerait savoir à qui le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs confiera l'étude indépendante sur la contamination de l'eau par les cellules actuelles et son échéancier (séance du 8 mars 2005, en après-midi, p. 27), de même que l'échéancier prévu pour l'étude complémentaire sur la qualité de l'air qui a été demandée par le Ministère à Dépôt Rive-Nord (séance du 9 mars 2005, en soirée, p. 93) ?

La commission requiert vos réponses d'ici le 15 avril 2005.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Geneviève Pliginskaya". The signature is fluid and cursive, with a large initial "G" and "P".

Coordonnatrice du secrétariat de la  
commission